Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_83_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°83-2026
Sénatoriales : élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1000 habitants)

Rapporteur : Philippe ROULLE

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Pour cela, il est nécessaire de constituer un bureau électoral présidé par le Maire ou à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, d'un secrétaire, des deux Membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux Membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est constitué comme suit :

- Président : Philippe Roullé, Maire
- Secrétaire : Sophie Guyon, 1ère adjointe.
- Membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin (2) : M. Jean-Marie Floc'h et M. Christian Brière de la Hosseraye.
- Membres du Conseil municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin (2) : Mme Laurène Baslé et M. Grégoire Bourel.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_83_2-DE

M. le Maire rappelle le nombre de délégués à élire :

- 7 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

En accord avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, il est présenté une liste unique composée comme suit :

- Titulaires (7) : Nathalie Hamon, Jean-Marie Floc'h, Brune Béguin, Eric Legrand, Véronique Salze-Lozac'h, Vincent Bouche, Sophie Guyon
- Suppléants (4) : Bertrand Robinet, Laurence Ziglini, Bruno Legrand, Corinne Lucas.

A l'unanimité, les Membres du Conseil municipal décident de voter à main levée compte tenu de la présence d'une seule liste composée d'élus appartenant au groupe majoritaire et au groupe minoritaire.

Résultat du vote :

Election des délégués titulaires (7) :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

A obtenu :

- Liste unique : 23 voix

M. le Maire déclare élus les délégués titulaires figurant sur la liste.

Election des suppléants (4) :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

A obtenu :

- Liste unique : 23 voix

M. le Maire déclare élus les délégués suppléants figurant sur la liste.

M. le Maire proclame l'élection des délégués titulaires et suppléants figurant sur la liste unique présentée et figurant en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)